

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MATAWINIE MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **28 mai 2019 à 18 h 45** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Stéphanie Dionne, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Roy est également présente.

1.	Ouverture de la séance
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption des procès-verbaux (aucun)
4.	Finance et trésorerie
4.1	Aucun
5.	Administration générale
5.1	Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) - Bonification AccèsLogis (volet II-6)
5.2	Autorisation de signature pour une lettre d'entente avec l'employé numéro 56
5.3	Autorisation de signature pour une lettre d'entente avec madame Joceline Gaudet
6.	Urbanisme et Environnement
6.1	Aucun
7.	Loisirs
7.1	Aucun
8.	Travaux publics et Parcs
8.1	Aucun
9.	Sécurité incendie et sécurité civile
9.1	Aucun
10.	Divers
10.1	Aucun
11.	Période d'information
12.	Période de questions
13.	Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que tous les membres du conseil municipal ont renoncé à l'avis de convocation, puisqu'ils sont tous présents à la présente séance, comme il est autorisé aux termes des dispositions de l'article 157 du Code municipal du Québec.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

19-0528-239

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

- 3. Adoption des procès-verbaux (aucun)
- 5. Administration générale

5.1 <u>Participation au programme Rénovation Québec (PRQ) - Bonification AccèsLogis (volet II-6)</u>

19-0528-240

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat souhaite adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet Les Résidences du Parc naturel habité - Phase 2;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- 1. la Municipalité demande :
 - a) à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de participer au programme Rénovation Québec;
 - b) d'adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*);
 - c) un budget de 314 781 \$, ce montant total d'aide financière étant assumé en parts égales par la Municipalité et la SHQ;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont par la présente autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec;
- 3. la Municipalité accordera le montant en aide financière au projet Les Résidences du Parc naturel habité Phase 2 et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.

5.2 <u>Autorisation de signature pour une lettre d'entente avec l'employé numéro 56</u>

19-0528-241 Attendu que l'employé numéro 56 est à l'emploi de la Municipalité depuis le 22 juillet 1999;

Attendu que le Syndicat et l'employé numéro 56 sont disposés à conclure une entente avec la Municipalité afin de régler à l'amiable la fin d'emploi de l'employé en concluant une entente de transaction et quittance;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources humaines et greffière adjointe en date du 31 mai 2019;



À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- d'accepter la transaction et quittance prévoyant les modalités de fin d'emploi de l'employé numéro 56;
- 2- que le maire et la directrice générale et secrétairetrésorière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la transaction et quittance.

5.3 <u>Autorisation de signature pour une lettre d'entente avec</u> <u>l'employé numéro 36</u>

19-0528-242

Attendu que l'employée numéro 36 est à l'emploi de la Municipalité depuis le 2 décembre 1986 à titre de secrétaire;

Attendu les besoins de la Municipalité en termes de soutien administratif pour chacun des Services;

Attendu les discussions avec l'employée, par l'entremise du Syndicat, afin de convenir d'une entente négociée concernant l'affectation de l'employée à un poste de secrétaire ainsi qu'un départ à la retraite;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources humaines et greffière adjointe en date du 31 mai 2019;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- d'affecter l'employée numéro 36 à un poste de secrétaire agissant à titre de soutien administratif pour tous les Services de la Municipalité, et ce, jusqu'à son départ à la retraite le 31 octobre 2020;
- 2- que le maire et la directrice générale et secrétairetrésorière soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente.

11. Période d'information

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

13. Fermeture de la séance

19-0528-243

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 19 h 15.

Joé Deslauriers

Maire

Ginette Roy

Directrice générale et secrétaire-trésorière